

## Points saillants du Conseil

Le Conseil s'est réuni deux fois en septembre et en novembre. Les principaux points saillants des réunions sont résumés ci-dessous.

### 20 septembre 2022

- Le Conseil a décidé de **renouveler le contrat de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario avec le Conseil canadien d'accréditation en massothérapie (le CMTCA) pour 2023.**
- Le conseil a approuvé l'exploration d'un **projet pilote avec le [Tribunal de discipline des médecins et chirurgiens de l'Ontario \(TDMCO\)](#)**. Le projet, s'il est approuvé, comprendra la nomination d'arbitres chevronnés au comité de discipline pour effectuer une gestion active des cas et présider des audiences complexes. Ces améliorations devraient permettre de rationaliser les audiences et les délibérations et d'établir une plus grande séparation entre le Conseil et le comité de discipline.
- Le Conseil a également :
  - Obtenu un aperçu d'un **cours de mise à niveau** actualisé qui entrera en vigueur en janvier 2023.
  - Approuvé les **grandes lignes du contenu de l'examen de certification de 2023.**
  - Approuvé les mises à jour de la **politique d'éducation et d'autorisation en matière d'acupuncture.**

### Les 28 et 29 novembre 2022

- Le Conseil a approuvé les mises à jour de la **politique de financement pour le traitement et à la consultation de l'Ordre** afin de renforcer le programme et de s'assurer qu'il demeure équitable, transparent et accessible.
- Le Conseil a approuvé le **plan stratégique 2023-2025**. Le nouveau plan met l'accent sur la prévention de la violence sexuelle, le renforcement de l'engagement et des partenariats, l'excellence en matière de réglementation et le renforcement de l'engagement de l'Ordre envers l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Le Conseil a reçu un **rapport d'avancement du comité spécial DEI**. Le Comité a fourni un résumé des objectifs stratégiques et des priorités concernant l'égalité, la diversité et l'inclusion.
- Le Conseil a approuvé une augmentation des frais d'une journée d'audience à 8772 \$ pour tenir compte de l'inflation et de l'ajout de la TVH aux frais de poursuite,



College of  
Massage  
Therapists of  
Ontario

- d'avocat et de transcription des délibérations. Le conseil a également introduit de nouveaux frais d'une demi-journée de 5852 \$.
- Le Conseil a reçu un aperçu des changements qui auront une incidence sur les MTA dans le nouveau **projet de loi 106 : Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence.**
  - Le Conseil a approuvé le **budget proposé pour 2023.**